



La Culturothèque

27 bd Joffre – 30300 BEUCAIRE
Tél. 06.08.24.75.33
mail : culturomi@free.fr

Assurance R.C.P. :
ALLIANZ IARD
1 cours Michelet
CS 30051
92076 PARIS LA
DEFENSE CEDEX
ct n°55111371
Garantie financière :
GROUPAMA
126,rue de la Piazza
93199-Noisy Le
Grand Cedex
Tel 33(0)149313131
ct. n° 4000716162 /0

IMPORTANT : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin

Date: **1^{ER} décembre 2019**
N° fédéral du séjour :
2020-02

CLIENT

Nom Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Port :
E-mail :
N° Licence FFRP :

CONJOINT

Nom Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél : Port :
E-mail :
N° Licence FFRP :

Personne à prévenir en cas de problème :-

nom.....prénom.....tel.....mail.....

SEJOUR ou VOYAGE: « **MERCANTOUR et MERVEILLES** » - 6 J/5nuits - 2 groupes randonneurs.
Description : **5 JOURS DE RANDONNEE : découverte de la vallée de la Vésudie + 1 jour Merveilles**
Lieu: **BETHEMONT LES BAINS 06** Date: **du 14 AU 19 JUIN 2020**

ORGANISATEUR

Nom : asso. **LA CULTUROTHEQUE**
Voyage ou séjour: **2020-02**
Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de **08** participants n'est pas inscrit à la date du **31 Décembre 2019**

FORMALITES

Licence FFRandonnée en cours de validité : **oui**
Passeport : **non**
CNI : **oui**
Permis de conduire valide pour les chauffeurs

REVISION DE PRIX

Voir notice d'information de l'organisateur

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION

Voir notice d'information de l'organisateur

HEBERGEMENT

Mode: **village vacances**
Nom: **La Semeuse – 06 BERTHEMONT LES BAINS**
Chambre: **Double/Twin/Individuelle**
Contenu prestation: **Pension du 1^{er} soir au pdj du dernier jour.**

TRANSPORT

Déplacements basés sur le co-voiturage, non inclus dans le prix, pour les trajets aller/retour Beaucaire/Berthemont plus les trajets sur place.

ASSURANCES (barrer la mention inutile)

Annulation/interruption : **OUI NON**
Bagages : **OUI NON**
Assistance : **OUI NON**

Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances. (Annexe 11) renseigné, même si aucune assurance n'a été souscrite

DECOMPTE

Prix du séjour
Maj Ch Individuelle

PRIX UNITAIRE

NOMBRE

MONTANT

385
100

Je soussigné certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessous et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves

TOTAL
ACOMPTE réglé
SOLDE A REGLER
AVANT LE 10 MAI 2020

385
115

Les Conditions Générales de vente, la notice assurances sont consultables à la permanence de l'association ou sur le site de l'association (préciser ici l'adresse du site ainsi que le chemin pour accéder au document).

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

IMv9-Annexe 13 –bullinscriptsjour_25/09/2018

Informations destinées aux voyageurs :

● **Coordonnées de l'organisateur du séjour :**

Association **LA CULTUROTHEQUE** rep. par son pdt **Mme NIGRI Michèle** adresse : **81 chemin de la Grand Ribe – 30300 BEAUCAIRE**

Responsable du séjour : Mme. NIGRI Michèle mail : **culturomi@free.fr** - tél. **08.08.24.75.33**

● L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du code du tourisme.

● **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : **45** jours avant le départ du séjour.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (*prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes*) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

● **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex.: problèmes de sécurité):

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

● **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur:**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages..

● Le voyageur est tenu de communiquer toute non conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution 126 rue de la Piazza 93199 Noisy Le Grand Cedex

Tel. 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

● **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

Pour l'Organisateur:
le _____ à
signature

Le Client :
(apposer ici la mention *Lu et approuvé*)
le _____ à
signature

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique, agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051